

Tendre vers une agriculture et une alimentation locale et durable pour tous

L'agriculture est un secteur clé du Pays de Thiérache : Le maroilles et le cidre sont deux produits emblématiques du territoire, auxquels s'ajoutent des productions plus confidentielles en devenir. La Thiérache dispose ainsi d'atouts importants pour garantir une offre agricole et agroalimentaire de qualité et compétitive, favoriser une alimentation saine et durable pour tous ainsi que valoriser la gastronomie et les produits locaux.

La transition agricole constitue un enjeu majeur pour le territoire autant sur le plan environnemental que dans le cadre d'une réponse locale pour une alimentation de qualité, avec des produits issus de circuits courts.

Le Plan Alimentaire Territorial du Pays de Thiérache, né en 2018, est un dispositif central pour aspirer à des modes de production et de consommation plus durables.



© Office de tourisme de Thiérache - Loïc RIDOU - Ferme Fontaine Orion

Quels sont les objectifs ?

OBJECTIFS stratégiques

- **Accompagner la transition** de l'agriculture vers des modes de production durables ;
- **Lier développement** agricole et préservation de l'environnement ;
- **Favoriser une alimentation** saine, sûre et de qualité pour les habitants du territoire.

OBJECTIFS opérationnels

- **Encourager les pratiques agroécologiques** et, plus généralement, les pratiques agricoles vertueuses ;
- **Valoriser la gastronomie** et les produits locaux ;
- **Développer les circuits courts** en accompagnant les démarches autour de la logistique et de la distribution ;
- **Poursuivre une politique locale** de l'alimentation ambitieuse à l'échelle de la Thiérache.

Quels effets attendus ?

- **Évolution des modes de production agricole** vers des pratiques plus vertueuses en adéquation avec les enjeux environnementaux et les attentes des populations locales ;
- **Développement d'un lien plus étroit** entre producteurs et consommateurs ;
- **Émergence et visibilité de productions nouvelles**, en complément des deux marqueurs du territoire (cidre et maroilles).

Pour quelles actions ?



Soutenir la transition agroécologique et la diversification des pratiques

- > **Soutien à des actions de sensibilisation** et de formation sur la transition agroécologique et la diversification des pratiques par des structures extra-territoriales spécialistes du monde agricole, alimentaire et paysan ;
- > **Permettre l'outillage low-tech** d'exploitations maraîchères – investissements en équipements moins énergivores en eau, en carburant et respectueux de la biodiversité et de l'environnement ;
- > **Soutenir des actions à vocation** pédagogique et sociale ;
- > **Soutenir des actions de communication** et de promotion autour des métiers du monde agricole et du vivant pour aspirer à « l'ouverture » des exploitations agricoles.



Garantir une alimentation saine, sûre et de qualité pour tous

- > **Soutien aux investissements** matériels et immatériels pour contribuer à la création de plus-value et de produits de qualité (chartes et labels) ;
- > **Soutien aux investissements matériels** (équipements) pour diversifier les protéines végétales disponibles sur le territoire ;
- > **Soutien à des actions de promotion** et de valorisation des savoir-faire locaux : cartographie et référencement sur des outils adaptés ;
- > **Inciter à l'autoproduction** (jardins potagers et forêt nourricière) et permettre aux collectivités, établissements médico-sociaux et associations loi 1901 de s'outiller en conséquence (temps de formation, d'information, sensibilisation et petits équipements techniques) ;
- > **Éducation à l'alimentation :**
 - > Encourager les pratiques artistiques autour du bien manger ;
 - > Activités autour du bien manger : création et animation de programmes pédagogiques.



Améliorer la logistique pour dynamiser les échanges de proximité en circuits-courts

- > **Faire un état des lieux des circuits-courts** et du potentiel de commercialisation ;
- > **Expérimenter des systèmes de distribution itinérants**, mutualisés et collectifs ;
- > **Soutien aux investissements matériels** dédiés à la vente de produits locaux (points de vente fixes), dans le cadre d'initiatives individuelles ;
- > **Soutien aux initiatives collectives** pour promouvoir et vendre les produits locaux ;
- > **Soutien au déploiement d'ateliers** de découpe et de transformation fixes ou itinérants.

Pour quelles dépenses ?

DÉPENSES immatérielles

- **Frais de fonctionnement** directement liés à l'opération (frais de réception, déplacement, hébergement, restauration du personnel, sur barème ou sur forfait) .
- **Prestations externes :**
 - Étude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie ;
 - Études préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre ;
 - Supports de signalétique ;
 - Communication : achats de matériels et de petits équipements de signalisation (drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles), conception de supports, conception de site internet, location de salle, frais de réception, conseil et élaboration de stratégie éditoriale, marketing et événementielle, production de contenu textuel et visuel ;
 - Frais de formation et d'animation thématiques :
 - Contenu défini selon les besoins du public ciblé (pour tous) ;
 - Frais d'hébergement, transport et réception (sur la base de forfaits, barèmes et/ou frais réels ; pour structures extraterritoriales uniquement) ;
 - Frais événementiels (sonorisation, cachet d'artiste, animations) ;
 - Coûts liés aux participants (transport, hébergement, frais de réception sur la base de forfaits, barèmes et/ou frais réels).
- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion et de commercialisation, site internet et systèmes d'information locaux en réseaux).

DÉPENSES matérielles

- Équipements (technique et mobilier) ;
- Acquisition de véhicule propre destiné à la distribution et la commercialisation des productions locales ;
- Achat et location de matériel ;
- Création / Aménagement / Rénovation d'espaces dédiés à l'accueil de publics dans les exploitations agricoles ;
- Création / Aménagement / Rénovation de bâtiment, d'espace, de structure et de local destiné à la distribution et la commercialisation des productions locales et s'inscrivant dans le Plan Alimentaire Territorial.

Dépenses inéligibles



- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce
- TVA
- Coûts d'amortissement
- Petit outillage (quincaillerie).



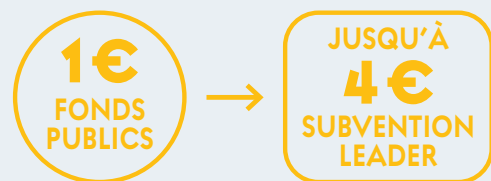
Les particuliers, habitants...
(qui ne détiennent pas de N° SIRET)
ne pourront bénéficier d'un soutien au titre de LEADER.

Pour qui ?

- > Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache ;
- > Syndicats Mixtes ;
- > Les collectivités territoriales et leur groupement ;
- > Associations Loi 1901 ;
- > Organismes / Chambres consulaires ;
- > Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs ;
- > Groupements d'Intérêt Économique ;
- > Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental
- > Entreprises/entreprises artisanales, commerciales et de services/TPE/PME au sens communautaire ;
- > Sociétés civiles ;
- > Coopératives (SCIC, SCOP...);
- > Fondations ;
- > Organismes de formation ;
- > Lycées publics et privés.

Combien ?

Chaque projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public :



PLANCHER

PLAFOND

3 000 € DE FEADER

40 000 €
DE FEADER

▼
PORTEUR DE
projet privé

ou

5 000 € DE FEADER

▼
PORTEUR DE
projet public

Et si l'Europe finançait votre projet ?

CONTACTEZ DÈS MAINTENANT :

Charlotte MADELINE Animatrice LEADER
03 23 98 19 20
cmadeline@pays-thierache.fr
www.pays-thierache.fr

